



Monsieur Claudy LEBRETON
Président de l'Association des Départements de France
6 Rue Duguay-Trouin
75006 PARIS

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

Villeneuve Loubet, le 21 février 2014

Objet : Réponse à votre courrier du 14 février 2014 (ref. CL/EMJ/CC/L14.5)

BP93
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande stupeur que nous avons pris connaissance de votre courrier sus-référencé. La politique syndicale de notre fédération est définie démocratiquement et en toute autonomie. Dans cet état d'esprit, nous avons décidé d'assumer notre rôle dans un conflit que de trop nombreux Présidents de départements, les Présidents délégués des SDIS et leurs conseillers techniques, ont sciemment décidé d'enfermer dans une seule logique comptable. Cette approche mésestime les droits élémentaires des agents et, plus paradoxal eu égard à votre positionnement politique sur le sujet, ne favorise pas la création d'emplois dans nos établissements publics notamment en faveur de nos plus jeunes, titulaires du concours SPP1.

Vous vous dites consterné. Je vous réponds que nous sommes effarés par votre interventionnisme orienté et votre irruption dans notre champ syndical que nous ne vous autorisons pas ! Mais nous pouvons peut-être nous réjouir que nos employeurs vous aient mandaté pour parler en leurs noms. Pourrions-nous envisager avec vous un nouvel espace de concertation ? Il y a urgence et en la matière, tout reste à faire.

Et vous l'avez deviné M. le Président, tout en évitant soigneusement de l'avouer, ce conflit ne se limite pas au seul périmètre technocratique du dossier "temps de travail" que nos employeurs méconnaissent depuis 2001.

Au-delà de ce dossier qui porte - je vous le rappelle puisque vous feignez de l'ignorer - sur la protection de la santé et de la sécurité du travailleur et qui a valu à la France une mise en demeure européenne cinglante, le conflit dans lequel vous venez de faire irruption déborde très largement sur les méthodes de management violentes et indignes utilisées dans trop de SDIS au quotidien. Des comportements managériaux iniques qui s'intensifient depuis plus d'une décennie en toute impunité mais qui ne peuvent être analysés comme une simple option de gestion dans la mesure où ces méthodes sont pénalement répréhensibles.

Il ne s'agit donc pas de philosopher sur des options, mais de statuer sur des délits que vous feigniez d'ignorer.

Pour autant, vous avez choisi consciemment de défendre de ces chefs "roitelets" que nous ne reconnaissons plus. Je ne fais pas ici de généralité car comme vous l'avez rappelé, nous ne craignons pas de les citer.

Ref : AG.FA/038-2014

Vous aurez M. le Président à assumer ce soutien public lorsque les violences physiques infligés aux uns, alliées aux violences psychologiques distillées aux autres, généreront d'autres drames et des conséquences plus fâcheuses. Quand ce jour viendra, nous gratifierez-vous d'un autre courrier, en nous assurant de tout votre soutien ? Vous y condamnerez peut-être alors le dialogue social orchestré en monologue antisocial dans nos SDIS. Votre courrier de clairvoyance tardive, sera alors le bienvenu et confondra votre dernier courrier. Courrier surréaliste où vos déclarations de fidélité et de soutien affectif apparaissent être à sens unique et orientées au bénéfice des seuls cadres supérieurs et de vos collègues élus. Certains parmi eux, sont déconnectés de nos réalités de terrain, et de fait, vous entraînent sur les mêmes chemins de traverses.

Revenez vers nous M. le Président, ouvrez un canal de négociation direct avec les forces vives qui font avancer notre Fédération Autonome et vous comprendrez par vous-même ce que votre entourage s'ingénie à vous cacher.

Pour ce qui nous concerne, notre mouvement fédéral garantit la totale autonomie de gestion à ses composantes territoriales et nous nous interdisons de nous immiscer dans leur fonctionnement et nous les soutenons sans compter ! C'est ainsi en Isère, dans l'Hérault, l'Oise, le Pas de Calais, le Var et dans tous les départements qui brûlent aujourd'hui de ne pas être écoutés, encore moins entendus. Les voyez-vous seulement ces alertes et signes avant-coureurs de la révolte, avant de condamner hâtivement une politique syndicale qui n'a pour seule vocation que de vous avertir de la proximité du point de non-retour ?

Ce n'est pas votre dernier courrier qui va calmer l'incendie social qui gagne du terrain. Vous vous permettez de porter un jugement sur notre politique syndicale et sur notre communiqué qui confondait la réalité managériale des SDIS, par ailleurs vantée par l'Association Nationale des Directeurs des SDIS avec la bénédiction du Président de la CNSIS : de quel droit M. le Président ? Ce droit, nous ne vous l'accordons pas !

De quel droit plus de 12 ans après la promulgation des lois et décrets Aubry, plus de 20 ans après la promulgation de la Directive européenne relative au temps de travail, de quel droit persistez-vous à en nier et violer les fondamentaux en toute impunité au bénéfice du travailleur qu'est le sapeur-pompier professionnel !

Vous vous positionnez dans ce courrier malhabile comme le représentant de ces élus et de ces directeurs, "seuls habilités à prendre des décisions" écrivez-vous. Ce discours méconnaît les réalités démocratiques de notre pays et les dispositifs de régulation et de contrôle que nos institutions garantissent. Les conflits sociaux naissent de la non-application de la loi, nous ne pouvons pas en être jugés responsables.

Vous nous rappelez que vous êtes démocratiquement élus; n'oubliez pas que nous le sommes tout autant que vous et avec une légitimité directe. Ce qui n'est pas le cas de tous ces Présidents délégués, nommés parfois même en dehors de l'assemblée départementale, qui décident de s'entourer pour certains de conseillers techniques formés dans des écoles para-associatives dont la seule vocation est de garantir le partage actuel des prérogatives décisionnelles et leurs signes extérieurs de pouvoir pour ne pas dire de richesses.

Vous l'avez si bien résumé vous-mêmes dans votre courrier qui frôle la provocation, à laquelle les Autonomes répondront avec constance et détermination. Car tel est le mandat que nous avons reçu de nos nombreux électeurs, que nous comptons bien ne pas décevoir.

C'est à cette seule condition que nos mandants et sympathisants issus majoritairement des quelques 50 000 sapeurs-pompiers professionnels et PATS des SDIS de France, continueront à nous faire confiance. Un point commun entre nos deux fonctions respectives. En espérant un jour pouvoir en trouver d'autres, plus constructifs et bien moins orgueilleux...

Dans l'attente de vous voir changer d'avis, ce que doivent s'autoriser tous les hommes éclairés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos plus plates salutations.

Le Président fédéral, André GORETTI





Monsieur André GORETTI
Président
Fédération Autonome
SPP PATS
BP 93
069602 ANTIBES cedex 2

Paris, le **14 FEV. 2014**

Réf. CL/EMJ/CC/L14.5

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande consternation que j'ai pris connaissance de votre tract du 30 décembre que vous intitulez « l'exaspération profonde et l'inadmissible indifférence des directeurs de SDIS ». Je ne peux qu'en dénoncer tout à la fois le ton et le contenu à la fois outrancier et inacceptable.

Vous y mettez en cause tout à la fois vos directeurs, en vous permettant d'ailleurs non seulement de les citer nommément, et vos employeurs, présidents de casdis. Cette mise en cause des uns comme des autres est intolérable et ce faisant vous insultez les institutions qui sont en place et les hommes qui les dirigent démocratiquement. Elle est indigne de la part de sapeurs-pompiers professionnels, fonctionnaires territoriaux en charge du secours et de l'assistance des populations quand elles sont en danger.

Si je comprends votre émotion à la blessure de votre jeune collègue, elle ne peut justifier une telle mise en cause de vos dirigeants. Elle est la conséquence directe de la violence des affrontements avec la police dont vous avez pris la responsabilité. J'observe d'ailleurs que si vous avez ouvert la vanne d'incendie pour en asperger la police, c'est que vous avez jugé bon de manifester en tenue et avec vous outils de travail vous mettant ainsi vous-même dans l'illégalité.

La violence à laquelle vous vous êtes livrés ne peut se justifier au regard du motif qui l'aurait déclenchée : l'alignement de votre temps de travail sur la durée légale de 1607 h en vigueur dans notre pays pour tous les fonctionnaires.

En ma qualité de Président de l'ADF et à ce titre représentant des Présidents de SDIS, vos employeurs, je ne peux accepter non seulement que vous vous conduisiez ainsi, mais qu'en plus vous mettiez en cause vos propres dirigeants, qu'ils soient vos directeurs ou vos élus, démocratiquement désignés, seuls habilités à prendre les décisions que leur impose le droit national comme le droit européen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claudy LEBRETON